# 

* Date : 09-08-2006
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2006736766
* Auteur :

Par jugement du tribunal de commerce de Nivelles du 27 juillet 2006, a été déclarée ouverte, sur aveu, la faillite de Technobuild International SA, rue de Nivelles (Shopping Center) Mag/11, 1300 Wavre, n° B.C.E. 0420.900.321, acitivité : bureau de conseil en matière de gestion de projets de construction.
Juge-commissaire : M. Dewulf, Olivier.
Curateur : Me Speidel, Marc-Alain, avocat à 1380 Lasne, chaussée de Louvain 523.
Date limite du dépôt des créances : dans les trente jours de la date de la faillite.
Dépôt par la curatelle du premier procès-verbal de vérification des créances au greffe au plus tard le 18 septembre 2006.
Dit que les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, ont le moyen d'en faire déclaration au greffe, conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Pour extrait conforme : la greffière, (signé) Cl. François.